



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

BDS

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 029/2017 DU 30 MARS 2017

Portant approbation du budget primitif du service public de l'eau (budget annexe) pour l'exercice 2017.

Date de convocation : 24 mars 2017			L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.						
Date d'affichage : 24 mars 2017									
Date d'affichage du compte-rendu : 31 mars 2017									
Date d'affichage de la présente délibération : 05 AVR. 2017									
Résultats des votes :	VOTANTS	31	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.						
	POUR	31							
	CONTRE	00							
	ABSTENTION	00							
La délibération est adoptée à l'unanimité.			Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
			<table><tr><td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr><tr><td>PRESENTS</td><td>18</td></tr><tr><td>PROCURATION</td><td>13</td></tr></table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	18	PROCURATION	13
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	18								
PROCURATION	13								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	Lorraine HUNTER
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU		X	Abel TEMARII
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Miriama MACE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Samuel MOO SUNG
M. Christophe TEO		X	Milton PARAUE
Mme Riveta URAHUTIA		X	Thilda HAREHOE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI		X	Heimana TAURAA
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Maire SVARC
Mme Keehi WONG		X	Doris RAUFEA
Mme Raiarii TETOOFA		X	Yvannah POMARE
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Irvine PARO
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	18	15	13 procurations

DELIBERATION N° 029/2017 DU 30.03.2017**Portant approbation du budget primitif du service public de l'eau (budget annexe) pour l'exercice 2017.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 20/2011 du 1^{er} juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public de l'eau à compter de l'exercice 2011 ;
- VU la délibération n° 21/2011 du 1^{er} juin 2011 portant création de la régie de l'eau ;
- VU les explications fournies par Monsieur le Maire ;

Exposé des motifs :

Après une présentation de la note de synthèse, il vous est proposé d'adopter le budget primitif du service public de l'eau (budget annexe) pour l'exercice 2017.

Tel est donc l'objet du projet de délibération joint au présent rapport, soumis à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré en sa séance du 30.03.2017 ;

ADOpte :

Article 1^{er} : Le budget primitif du service public de l'eau (budget annexe) pour l'exercice 2017 est adopté tel que proposé, équilibré tant en dépenses qu'en recettes, voté au niveau du chapitre pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 940 000	34 940 000
Investissement	188 135 463	188 135 463
Total	223 075 463	223 075 463

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire empêché,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....**03 AVR. 2017**..... et publication du**05 AVR. 2017**.....



Edouard FRITCH
Le Maire





Ville de Pirae

BUDGET PRIMITIF

2017

BUDGET ANNEXE DE L'EAU



REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	(1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE PIRAE	(2)

Numéro TAHITI : 007260

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DES ILES DU VENT, DES AUSTRALES ET DES ARCHIPELS

M14

Budget Primitif	(3)
voté par nature	

Année 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L. 5211-36 du CGCT, art L 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

98736 Commune de Pirae	BUDGET ANNEXE DE L'EAU
------------------------	---------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	14 129
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	60
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 270	
2	Produit des impositions directes/population	0	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 291	
4	Dépenses d'équipement brut/population	12 636	
5	Encours de dette/population	1 430	
6	Dotation globale de fonctionnement / population	0	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	50,3%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	75,8%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	551,7%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	62,4%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi- budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 940 000	34 563 743
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0 (si déficit)	376 257 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		34 940 000	34 940 000

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	168 700 000	49 540 756
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	19 435 463	9 585 426
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0 (si solde négatif)	129 089 281 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		188 135 463	188 135 463

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	223 075 463	223 075 463
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	250 000	0	3 110 000	3 110 000	3 110 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 550 000	0	9 030 000	9 030 000	9 030 000
Total des dépenses de gestion courante		5 800 000	0	12 140 000	12 140 000	12 140 000
66	Charges financières	1 000 000	0	800 000	800 000	800 000
67	Charges exceptionnelles	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	3 000 000
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0		2 000 000	2 000 000	2 000 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 800 000	0	17 940 000	17 940 000	17 940 000
023	Virement à la section d'investissement (5)	7 000 000		6 600 000	6 600 000	6 600 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 200 000		10 400 000	10 400 000	10 400 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 200 000		17 000 000	17 000 000	17 000 000
TOTAL		27 000 000	0	34 940 000	34 940 000	34 940 000

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 940 000
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
75	Autres produits de gestion courante	0	0	500 000	500 000	500 000
Total des recettes de gestion courante		0	0	500 000	500 000	500 000
77	Produits exceptionnels	24 500 000	0	31 863 743	31 863 743	31 863 743
Total des recettes réelles de fonctionnement		24 500 000	0	32 363 743	32 363 743	32 363 743
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 500 000		2 200 000	2 200 000	2 200 000
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 500 000		2 200 000	2 200 000	2 200 000
TOTAL		27 000 000	0	34 563 743	34 563 743	34 563 743

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	376 257
---	----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 940 000
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	14 800 000	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 - RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RJ\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 - RI\ 040 - DI\ 040$.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N. 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	5 100 000	5 100 000	5 100 000
23	Immobilisations en cours	64 000 000	19 435 463	154 000 000	154 000 000	173 435 463
	Total des dépenses d'équipement	64 000 000	19 435 463	159 100 000	159 100 000	178 535 463
16	Emprunts et dettes assimilées	6 500 000	0	6 600 000	6 600 000	6 600 000
	Total des dépenses financières	6 500 000	0	6 600 000	6 600 000	6 600 000
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0	0	0	0	0
	Total des dépenses réelles d'investissement	70 500 000	19 435 463	165 700 000	165 700 000	185 135 463
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 500 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 500 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000
	TOTAL	73 000 000	19 435 463	168 700 000	168 700 000	188 135 463

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 188 135 463

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N. 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	55 800 000	9 585 426	31 740 756	31 740 756	41 326 182
	Total des recettes d'équipement	55 800 000	9 585 426	31 740 756	31 740 756	41 326 182
	Total des recettes financières	0	0	0	0	0
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0	0	0	0	0
	Total des recettes réelles d'investissement	55 800 000	9 585 426	31 740 756	31 740 756	41 326 182
021	Virement de la sect° du fonctionnement (4)	7 000 000		6 600 000	6 600 000	6 600 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 200 000		11 200 000	11 200 000	11 200 000
	Total des recettes d'ordre d'investissement	17 200 000		17 800 000	17 800 000	17 800 000
	TOTAL	73 000 000	9 585 426	49 540 756	49 540 756	59 126 182

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 129 009 281

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 188 135 463

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DE GAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10) 14 800 000

(1) Cf. Modalités de vote I-31

(2) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 110 000		3 110 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 030 000		9 030 000
66	Charges financières	800 000	0	800 000
67	Charges exceptionnelles	3 000 000	0	3 000 000
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	2 000 000	10 400 000	12 400 000
023	Virement à la section d'investissement		6 600 000	6 600 000
Dépenses de fonctionnement – Total		17 940 000	17 000 000	34 940 000

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 940 000
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	2 200 000	2 200 000
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 600 000	0	6 600 000
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 100 000	800 000	5 900 000
23	Immobilisations en cours (6)	173 435 463	0	173 435 463
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0	0	0
Dépenses d'investissement – Total		185 135 463	3 000 000	188 135 463

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	188 135 463
---	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	500 000		500 000
77	Produits exceptionnels	31 863 743	2 200 000	34 063 743
	Recettes de fonctionnement – Total	32 363 743	2 200 000	34 563 743

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	376 257
------------------------------------	---------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 940 000
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	41 326 182	0	41 326 182
23	Immobilisations en cours	0	800 000	800 000
28	Amortissements des immo.		10 400 000	10 400 000
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement		6 600 000	6 600 000
	Recettes d'investissement – Total	41 326 182	17 800 000	59 126 182

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	129 009 281
---	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0
----------------------------	---

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	188 135 463
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/nrt (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	250 000	3 110 000	3 110 000
6132	Locations immobilières	0	600 000	600 000
6231	Annonces et insertions	150 000	0	0
6236	Catalogues et imprimés	100 000	10 000	10 000
6288	Autres serv.extérieurs	0	2 500 000	2 500 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 550 000	9 030 000	9 030 000
6215	Pers.Aff.par la Coll. de Ratt.	5 500 000	9 000 000	9 000 000
6475	Médecine du travail, pharmacie	50 000	30 000	30 000
014	Atténuations de produits	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 800 000	12 140 000	12 140 000
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	1 000 000	800 000	800 000
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000 000	800 000	800 000
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000 000	3 000 000	3 000 000
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	3 000 000	3 000 000	3 000 000
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0	2 000 000	2 000 000
6817	Dot.Prov.PrDép. des Act.Circ.	0	2 000 000	2 000 000
022	Dépenses imprévues (e)	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		9 800 000	17 940 000	17 940 000
023	Virement à la section d'investissement	7 000 000	6 600 000	6 600 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	10 200 000	10 400 000	10 400 000
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	10 200 000	10 400 000	10 400 000
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 200 000	17 000 000	17 000 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 200 000	17 000 000	17 000 000

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	27 000 000	34 940 000	34 940 000
---	------------	------------	------------

RESTES A REALISER N-1 (11)	0
----------------------------	---

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 940 000
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	500 000	500 000
757	Red. Vers. par fermiers & Conc.	0	500 000	500 000
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0	500 000	500 000
76	Produits financiers (b)	0	0	0
77	Produits exceptionnels (c)	24 500 000	31 863 743	31 863 743
774	Subventions exceptionnelles	24 500 000	31 863 743	31 863 743
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		24 500 000	32 363 743	32 363 743

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	2 500 000	2 200 000	2 200 000
777	Quote part subvention inv.	2 500 000	2 200 000	2 200 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 500 000	2 200 000	2 200 000

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	27 000 000	34 563 743	34 563 743
---	------------	------------	------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0
----------------------------	---

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	376 257
---	---------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 940 000
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0	5 100 000	5 100 000
2031	Frais d'études	0	5 100 000	5 100 000
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0	0	0
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0	0	0
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	64 000 000	154 000 000	154 000 000
2315	Instal., Mat.et Out. Tech.	64 000 000	154 000 000	154 000 000
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0	0	0
	Total des dépenses d'équipement	64 000 000	159 100 000	159 100 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	6 500 000	6 600 000	6 600 000
16422	Agence française de dévelmnt.	6 500 000	6 600 000	6 600 000
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0	0	0
26	Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	Total des dépenses financières	6 500 000	6 600 000	6 600 000
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DEPENSES REELLES	70 500 000	165 700 000	165 700 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	2 500 000	3 000 000	3 000 000
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 500 000	2 200 000	2 200 000
139148	Autres Communes	2 500 000	2 200 000	2 200 000
	Charges transférées (9)	0	800 000	800 000
2031	Frais d'études	0	800 000	800 000
041	Opérations patrimoniales (10)	0	0	0
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 500 000	3 000 000	3 000 000

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	73 000 000	168 700 000	168 700 000
			+
	RESTES A REALISER N-1 (11)		19 435 463
			+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0
			=
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		188 135 463

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0	0	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	55 800 000	31 740 756	31 740 756
1311	Etat et Etab. nationaux	19 000 000	0	0
1312	Territoire	19 000 000	0	0
13148	Autres communes	7 100 000	31 740 756	31 740 756
1322	Territoire	3 200 000	0	0
1341	D.G.E.	7 500 000	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
Total des recettes d'équipement		55 800 000	31 740 756	31 740 756
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0
18	Compte de liaison: affectation à	0	0	0
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0
Total des recettes financières		0	0	0
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES		55 800 000	31 740 756	31 740 756
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 000 000	6 600 000	6 600 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	10 200 000	11 200 000	11 200 000
2315	Instal., Mat.et Out. Tech.	0	800 000	800 000
28031	Frais d'études	0	158 610	158 610
281531	Réseaux d'adduction d'eau	9 725 282	9 725 282	9 725 282
281534	Réseaux d'électrification	386 437	386 437	386 437
28188	Autres immo corporelles	88 281	129 671	129 671
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		17 200 000	17 800 000	17 800 000
041	Opérations patrimoniales (9)	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		17 200 000	17 800 000	17 800 000
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B 2
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	73 000 000	49 540 756	49 540 756
			+
	RESTES A REALISER N-1 (10)		9 585 426
			+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		129 009 281
			=
	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		188 135 463

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0	188 135 463	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	168 700 000	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	3 000 000	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	6 600 000	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	5 100 000	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	154 000 000	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	19 435 463	0	0	0	0	0
	RECETTES (2)	0	59 126 182	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	49 540 756	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	6 600 000	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	11 200 000	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	31 740 756	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	9 585 426	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	-129 009 281	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	188 135 463	0	0	188 135 463
	Dépenses de l'exercice	168 700 000	0	0	168 700 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 000 000	0	0	3 000 000
16	Emprunts et dettes assimilées	6 600 000	0	0	6 600 000
20	Immobilisations incorporelles	5 100 000	0	0	5 100 000
23	Immobilisations en cours	154 000 000	0	0	154 000 000
	Opérations d'équipement	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	19 435 463	0	0	19 435 463
	RECETTES (2)	59 126 182	0	0	59 126 182
	Recettes de l'exercice	49 540 756	0	0	49 540 756
021	Virement de la section de fonctionnement	6 600 000	0	0	6 600 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	11 200 000	0	0	11 200 000
13	Subventions d'investissement	31 740 756	0	0	31 740 756
	Restes à réaliser-reports	9 585 426	0	0	9 585 426
	SOLDE (2)	-129 009 281	0	0	-129 009 281

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0	34 940 000	0	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	34 940 000	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	3 110 000	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	9 030 000	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	6 600 000	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	10 400 000	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	800 000	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	3 000 000	0	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0	2 000 000	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES (2)	0	34 563 743	0	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	34 563 743	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	2 200 000	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	500 000	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	31 863 743	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	-376 257	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	34 940 000	0	0	34 940 000
	Dépenses de l'exercice	34 940 000	0	0	34 940 000
011	Charges à caractère général	3 110 000	0	0	3 110 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 030 000	0	0	9 030 000
023	Virement à la section d'investissement	6 600 000	0	0	6 600 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 400 000	0	0	10 400 000
66	Charges financières	800 000	0	0	800 000
67	Charges exceptionnelles	3 000 000	0	0	3 000 000
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	2 000 000	0	0	2 000 000
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	RECETTES (2)	34 563 743	0	0	34 563 743
	Recettes de l'exercice	34 563 743	0	0	34 563 743
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200 000	0	0	2 200 000
75	Autres produits de gestion courante	500 000	0	0	500 000
77	Produits exceptionnels	31 863 743	0	0	31 863 743
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	SOLDE (2)	-376 257	0	0	-376 257

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES					
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	34 940 000	0	34 940 000
Dépenses réelles		0	0	0	17 940 000	0	17 940 000
011	Charges à caractère général	0	0	0	3 110 000	0	3 110 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	9 030 000	0	9 030 000
66	Charges financières	0	0	0	800 000	0	800 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	3 000 000	0	3 000 000
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0	0	0	2 000 000	0	2 000 000
Dépenses d'ordre		0	0	0	17 000 000	0	17 000 000
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	6 600 000	0	6 600 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	10 400 000	0	10 400 000
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

		RECETTES					
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	34 563 743	0	34 563 743
Recettes réelles		0	0	0	32 363 743	0	32 363 743
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	500 000	0	500 000
77	Produits exceptionnels	0	0	0	31 863 743	0	31 863 743
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	2 200 000	0	2 200 000
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES					
Total dépenses d'investissement		0	0	0	168 700 000	0	168 700 000
Dépenses réelles		0	0	0	165 700 000	0	165 700 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	6 600 000	0	6 600 000
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	5 100 000	0	5 100 000
23	Immobilisations en cours	0	0	0	154 000 000	0	154 000 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	3 000 000	0	3 000 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		0	0	0	49 540 756	0	49 540 756
Recettes réelles		0	0	0	31 740 756	0	31 740 756
13	Subventions d'investissement	0	0	0	31 740 756	0	31 740 756
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	6 600 000	0	6 600 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	11 200 000	0	11 200 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

RECETTES

RECETTES							
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	---	--------------	---------------	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES						
Dépenses réelles	0	0	0	165 700 000	0	165 700 000
Equipements municipaux (2)	0	0	0	159 100 000	0	159 100 000
Equip non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0
Opérations financières						0
Dépenses d'ordre						0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	168 700 000	0	168 700 000
Restes à réaliser-reports	0	0	0	19 435 463	0	19 435 463
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	188 135 463	0	188 135 463

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	49 540 756	0	49 540 756
Restes à réaliser-reports	0	0	0	9 585 426	0	9 585 426
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	59 126 182	0	59 126 182

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	34 940 000	0	34 940 000
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	34 940 000	0	34 940 000

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	34 563 743	0	34 563 743
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	34 563 743	0	34 563 743

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
	DEPENSES					
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
Equipements municipaux (2)	0	0	0	0	0	0
Equip non municipaux (e/204) (3)	0	0	0	0	0	0
Opérations financières	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES REELLES					
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					80 000 000									
16421 Caisse des dépôts et consignations														
16422 Agence française de développement	Programme d'adduction d'eau potable	1999	2004	31/10/2005	80 000 000	Fixe		3,7		Euro	Semestrielle	Progressif	O	
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
Total général					80 000 000									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en année)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
...												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				13 717 029					6 490 445	688 190		
...												
Programme d'adduction d'eau potable(CPF 1121 01 J)	N			13 717 029		Fixe		3,7	6 490 445	688 190		
...												
1643 Emprunts en devises (Total)												
...												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)												
...												
Total général		0		13 717 029					6 490 445	688 190	0	0

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
Les immobilisations citées ci-après, acquises à compter du 1er janvier 2007 et dont la valeur est supérieure ou égale à 60.000 francs pacifiques, sont soumises à la pratique des amortissements :		28 mai 2013

1) Immobilisations incorporelles :

- les frais d'études non suivis de réalisation sont obligatoirement amortis sur une durée maximum de cinq (5) ans ;
- les frais de recherche et de développement sont amortis sur une durée maximum de cinq (5) ans en cas de réussite et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- les brevets les licences sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée du privilège effective de leur utilisation si elle est brève ;
- les logiciels sont amortis sur une durée de trois (3) ans.

2) Immobilisations corporelles :

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont fixées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durées d'amortissement
Véhicule	5
Camion, véhicule industriel	7
Mobilier	7
Matériel de bureau électrique ou électronique	5
Matériel informatique	3
Matériel classique	4
Matériel de défense incendie et de protection civile	7
Coffre-fort	20
Appareil de levage	20
Equipement de garage et atelier	10
Equipement de cuisine	10
Equipement sportif	7
Installation et appareil de climatisation	5
Installations hydrauliques	15
Installations d'assainissement	10
Installations électriques	10
Installations de voirie	15

Les immobilisations en deçà du seuil unitaire fixé à soixante mille (60.000) francs pacifique sont amorties sur un (1) an.

Les subventions d'équipement versées sont amorties sur quinze (15) ans, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations.

Les subventions d'équipement versées sont amorties sur cinq (5) ans, lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0					
Provisions pour pertes de change...						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0					
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour pertes de change...						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques contentieux	0					0
Provisions pour dépréciation (2)	6 000 000		31 080 524	37 080 524	0	37 080 524
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers	6 000 000		31 080 524	37 080 524	0	37 080 524
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	6 000 000		31 080 524	37 080 524	0	37 080 524

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples: provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations et l'équipement...)

A5 - ETALEMENT DE LA PROVISION (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
						0

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "état des provisions" qui font l'objet d'un étalement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		2 200 000	2 200 000
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0	0
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 200 000	2 200 000
139148	Autres Communes	2 200 000	2 200 000
020	Dépenses imprévues	0	0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 200 000	19 435 463	0	21 635 463

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		17 000 000	III 17 000 000
Ressources propres externes de l'année (a)		0	0
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		17 000 000	10 400 000
28031	Frais d'études	158 610	158 610
281531	Réseaux d'adduction d'eau	9 725 282	9 725 282
281534	Réseaux d'électrification	386 437	386 437
28188	Autres immo corporelles	129 671	129 671
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	6 600 000	6 600 000
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0	0

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	17 000 000	9 585 426	129 009 281	0	155 594 707

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	21 635 463
Ressources propres disponibles IV	155 594 707
Solde V = IV - II(6)	133 959 244

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP		Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP006	Rénovation des réseaux AEP	458 000 000		458 000 000		129 000 000	129 000 000	458 000 000
Total		458 000 000	0	458 000 000	0	129 000 000	129 000 000	458 000 000

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle € ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> Affermage du service de public de l'eau potable (contrat du 01/10/2013)	Polynésienne des eaux	Polynésienne des eaux	Société par Actions Simplifiées ou S.A.S	90 000 000
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe de l'Eau) - Commune de Pirae

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 33 Nombre de membres présents 18 Nombre de suffrages exprimés 34 VOTES : Pour 31 Contre 00 Abstentions 00 Date de convocation : 24/03/2017 Présenté par le Maire, A Pirae, le 30/03/2017 Le 30/03/2017 Délibéré par le Conseil municipal (2), réuni en session ordinaire. A Pirae, le 30/03/2017	
--	---

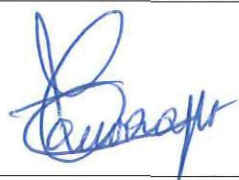
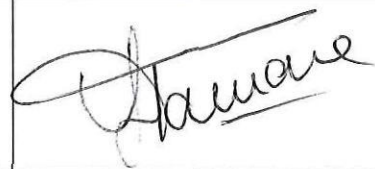
Les membres de l'assemblée délibérante (2)

N°	Prénom et Nom	Fonction	PRESENCE/ABSENCE	Emargement
1	M. Edouard FRITCH	Maire		
2	Mme Yvette LICHTLE	Premier Adjoint		
3	M. Abel TEMARII	Deuxième Adjoint		
4	Mme Marie-Madeleine MAO	Troisième Adjoint		

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe de l'Eau) - Commune de Pirae

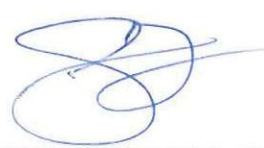
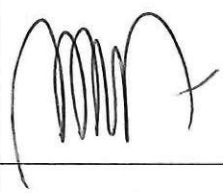
D2 – ARRETE - SIGNATURES

5	M. Félix ATEM	Quatrième Adjoint	
6	Mme Lorraine HUNTER	Cinquième Adjoint	
7	M. Heimana TAURAA	Sixième Adjoint	
8	Mme Eliane LECHENE	Septième Adjoint	
9	M. Yvonnick RAFFIN	Huitième Adjoint	
10	Mme Yvannah POMARE-TIXIER	Neuvième Adjoint	
11	M. Jean CHICOU	Conseiller Municipal	
12	Mme Miriama MACE	Conseillère Municipale	
13	M. Jean-Claude PAQUIER	Conseiller Municipal	
14	Mme Doris RAUFEA	Conseillère Municipale	

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe de l'Eau) - Commune de Pirae

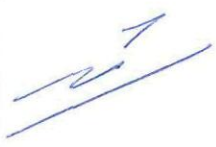
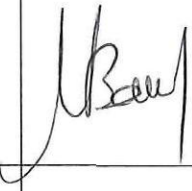
D2 – ARRETE - SIGNATURES

15	M. Léon MAKE	Conseiller Municipal		
16	Mme Maire SVARC	Conseillère Municipale		
17	M. Christophe TAURAATUA	Conseiller Municipal		
18	M. Samuel MOO SUNG	Conseiller Municipal		
19	M. Tere MAONO	Conseiller Municipal		
20	M. Christophe TEAO	Conseiller Municipal		
21	Mme Riveta URAHUTIA	Conseillère Municipale	Procuration à Thilda HAREHOE	
22	M. Milton PARAUE	Conseiller Municipal		
23	Mme Taiana THUNOT-TEPU	Conseillère Municipale		
24	Mme Turere FOLIAKI	Conseillère Municipale		

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe de l'Eau) - Commune de Pirae

D2 - ARRETE - SIGNATURES

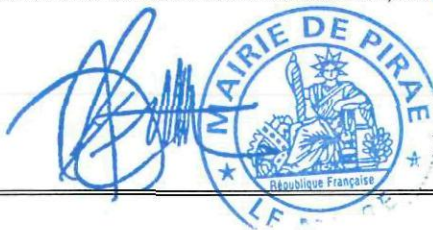
25	Mme Rosana TEHOIRI	Conseillère Municipale		
26	M. Kapo MOU KAM TSE	Conseiller Municipal		
27	Mme Keehi WONG	Conseillère Municipale		
28	Mme Raiarii TETOOFA	Conseillère Municipale		
29	M. Irvine PARO	Conseiller Municipal		
30	Mme Béatrice VERNAUDON	Conseillère Municipale	 Procuration à Maiana BAMBRIDGE	
31	Mme Maiana BAMBRIDGE	Conseillère Municipale		
32	M. Théodore TETUAETARA	Conseiller Municipal		
33	Mme Thilda HAREHOE	Conseillère Municipale		

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'Exercice 2017 (Budget Annexe de l'Eau) - Commune de Pirae

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission à la Subdivision administrative des îles du vent, le ..0..3.. AVR. 2017
et de la publication le0..5.. AVR. 2017



Fait à PIRAE, le .0./5../AVR. 2017

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

